

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit tenue le
27 mars 2024, à 18 h 30, en visioconférence TEAMS**

Sont présents :

Mme Marie-Ève Baron, personnel enseignant
Mme Chantal Bélanger, diplômée secteur technique, cégep Édouard-Montpetit
Mme Isabelle Desrochers-Galipeau, secteur universitaire
M. Benoit Dicaire, parent d'étudiant
M. Stéphane Dion, parent d'étudiant
M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant
M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration
M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep
M. Benoit Lecours, diplômé secteur technique, ÉNA
Mme Josée Lepitre, secteur des centres de services scolaires
Mme Julie Loslier, secteur socio-économique
M. Patrick Monarque, secteur entreprises
M. Janick Morin, personnel enseignant
Mme Emmanuelle Roy, membre d'office et directrice des études du Cégep
Mme Yekta Shabani, étudiante secteur technique, ÉNA
M. Éric Trudeau, secteur entreprises

Sont absent(e)s :

M. Frédéric Lefebvre, diplômé du secteur préuniversitaire
Mme Laeticia Stevens, étudiante secteur préuniversitaire, cégep Édouard-Montpetit
Mme Elise Violletti, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie

Sont invité(s) :

M. Pascal Désilets, directeur de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)
Mme Élisabeth Fournier, directrice, Direction des ressources matérielles
M. Bruno Jobin, directeur, Direction des affaires étudiantes et communautaires
M. François Lefebvre, directeur, Direction des ressources financières
Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale et secrétaire d'assemblée
M. Louis-Philippe Gagnon, directeur adjoint aux approvisionnements, Direction des ressources financières

Le président, M. Jean-Paul Gagné, préside l'assemblée. Mme Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 31.

Mme Josée Lepitre, occupant le poste réservé à une personne du secteur des centres de services scolaires, assiste à sa première réunion. Un tour de table est effectué pour que les membres du conseil d'administration et les membres de la direction se présentent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour	Points
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Procès-verbal de l'assemblée précédente	
2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 28 février 2024	Décision
2.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 28 février 2024	Information
3. Adoption de DEC et d'AEC <i>Présenté par : Mme Emmanuelle Roy</i>	Décisions
4. Adoption des bons de commande	Décisions
4.1 Autorisation du contrat pour les services alimentaires <i>Invités : M. Bruno Jobin et M. Louis-Philippe Gagnon</i>	
4.2 Octroi d'un contrat pour la réfection des locaux du programme Arts visuels, phase 1 <i>Invités : Mme Élisabeth Fournier et M. Louis-Philippe Gagnon</i>	
4.3 Octroi d'un contrat pour le remplacement des portes des hangars à l'ÉNA <i>Invités : Mme Élisabeth Fournier et M. Louis-Philippe Gagnon</i>	
4.4 Dépassement de coûts pour labos de sciences, phase 2 <i>Invités : Mme Élisabeth Fournier et M. Louis-Philippe Gagnon</i>	
5. Adoption du budget de fonctionnement révisé 2023-2024 <i>Présenté par : M. François Lefebvre</i>	Décision
6. Adoption du budget d'investissement révisé 2023-2024 <i>Présenté par : M. François Lefebvre</i>	Décision
7. Avis de motion pour des amendements à apporter au <i>Règlement relatif à la nomination ou le renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études</i> (règlement no 5) <i>Présenté par : Mme Marie-Pier Lépine</i>	Information
8. Suivi concernant la composition du conseil d'administration <i>Présenté par : Mme Marie-Pier Lépine</i>	Information
9. Informations	Information
9.1 La Vie au Cégep <i>Présenté par : M. Sylvain Lambert</i>	
9.2 Nombre de demandes d'admission au premier tour pour la session d'automne 2024 <i>Présenté par : Mme Emmanuelle Roy</i>	
10. Correspondance	Information
11. Dépôt de documents	Information
• Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 6 février 2024	

- Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 6 février 2024
 - Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité d'audit et des finances du 8 novembre 2023
 - Tableau de suivi des acquisitions et projets autorisés par les instances
12. Date de la prochaine séance Information
13. Suivi des projets majeurs
- 13.1 HUIS CLOS – Projet du Pavillon de la santé et de l'innovation Décision
Présenté par : M. Sylvain Lambert
- 13.2 HUIS CLOS – Projet d'aérocampus Information
Présenté par : M. Pascal Désilets
14. Levée de la séance Décision

24-CA-024 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité directeur;

Mme Marie-Ève Baron, appuyée par M. Benoit Dicaire, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 27 mars 2024 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2024

2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 28 février 2024

24-CA-025 PROPOSITION

Mme Isabelle Desrochers-Galipeau, appuyée par M. Stéphane Dion, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 28 février 2024 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 28 février 2024

Mme Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale, fait un suivi concernant la visite de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)

qui a eu lieu le mardi 26 mars 2024. Elle remercie les membres du conseil d'administration qui ont participé à la rencontre et résume les objets de questionnement de la CEEC.

3. ADOPTION DE DEC ET D'AEC

24-CA-026 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

Mme Marie-Ève Baron, appuyée par M. Benoit Lecours, propose à l'assemblée de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'automne 2020, d'hiver 2023, d'été 2023, d'automne 2023 et d'hiver 2024 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

24-CA-027 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

M. Janick Morin, appuyé par Mme Chantal Bélanger, propose à l'assemblée d'autoriser le cégep Édouard-Montpetit à délivrer une attestation d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors de la session d'automne 2023 et d'hiver 2024 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. ADOPTION DES BONS DE COMMANDE

4.1 Autorisation du contrat pour les services alimentaires

L'entente contractuelle de 5 ans liant le cégep Édouard-Montpetit et l'École nationale d'aérotechnique à l'entreprise *Le Groupe Compass* se terminera le 30 juin 2024. Afin d'assurer le maintien d'un service alimentaire de qualité, des démarches ont été entreprises à l'automne 2023 par la Direction des affaires étudiantes et communautaires. Un sondage d'appréciation a d'abord été transmis à l'ensemble de la communauté (personnes étudiantes et membres du personnel). À la suite des résultats de ce sondage et d'une recommandation favorable des responsables de l'approvisionnement du Cégep, des négociations ont eu lieu avec l'entreprise sur les termes financiers et autres modalités afin de répondre aux attentes du Cégep.

Suite à une question d'une membre, M. Louis-Philippe Gagnon précise qu'il n'y a pas d'exigence de procéder à un appel d'offres, car ce contrat n'engendre pas de dépense de fonds publics.

Une membre demande s'il y a des critères fixes pour évaluer le virage vert. M. Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires, indique qu'il existe plusieurs bonnes pratiques, en plus du respect de la *Politique de développement durable* du Cégep.

24-CA-028 PROPOSITION

ATTENDU que les éléments de l'entente actuelle ont été bien respectés par *Le Groupe Compass*;

ATTENDU les résultats du sondage très positifs pour le Cégep (campus Longueuil);

ATTENDU que les résultats du sondage démontrent une insatisfaction à l'ÉNA;

ATTENDU que la direction du Groupe Compass souhaite améliorer l'offre à l'ÉNA;

ATTENDU l'offre financière acceptable pour le Cégep;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction des affaires étudiantes et communautaires;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction des ressources financières;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

Mme Julie Loslier, appuyée par Marie-Ève Baron, de proposer à l'assemblée d'autoriser la conclusion d'une nouvelle entente avec l'entreprise *Le Groupe Compass* pour pourvoir le campus de Longueuil, ainsi que l'École nationale d'aérotechnique, des services d'un concessionnaire de services alimentaires, et ce, pour une durée de 5 ans et de déléguer à M. Sylvain Lambert, directeur général du cégep Édouard-Montpetit, le pouvoir de signer pour et au nom du Cégep (campus de Longueuil et École nationale d'aérotechnique) tous les documents nécessaires à la prise d'effet de cette nouvelle entente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.2 Octroi d'un contrat pour la réfection des locaux du programme Arts visuels, phase 1

Les locaux spécialisés pour le programme d'arts visuels sont situés à la croisée des ailes A et B du campus de Longueuil. Or, ces espaces n'ont pas fait l'objet de rénovations importantes depuis les dernières décennies. Les murs et les plafonds sont en grande partie en plâtre et datent de l'époque de la construction du bâtiment (c'est-à-dire 1952 pour l'aile A et 1964 pour l'aile B). La vétusté des locaux exige donc une réfection complète et une mise aux normes.

Étant donné la superficie occupée par le programme et l'envergure des travaux à effectuer, la Direction des ressources matérielles, de concert avec la Direction des études, planifie la réalisation des travaux en 2 phases. La première phase, celle pour laquelle une autorisation est sollicitée, vise la réfection des locaux de l'aile B, soit le secteur où se trouvent la menuiserie et le laboratoire principal 3D. Parmi les interventions les plus importantes, outre l'enlèvement de l'amiante, la mise aux normes du système de captation des poussières (dépoussiéreur) est prévue, de même que la réfection de tous les finis de murs et planchers, l'amélioration de l'éclairage, etc.

La phase 2 des travaux est prévue pour l'été 2025.

Suite à une question d'une membre, Mme Élisabeth Fournier, confirme que la Direction des ressources matérielles a consulté le personnel enseignant et les départements pour connaître leurs besoins dans le cadre de ce projet.

24-CA-029 PROPOSITION

ATTENDU le niveau de vétusté des locaux spécialisés en arts visuels qui exige une réfection majeure;

ATTENDU la réalisation des travaux prévue en 2 phases;

ATTENDU que le montant des travaux pour la phase 1 est prévu au budget révisé d'investissement 2023-2024;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU l'article 17 de la Loi qui porte sur les modifications à un contrat;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public APL000014921;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Benoit Dicaire, appuyé par M. Janick Morin, propose à l'assemblée de retenir l'offre de CONSTRUCTION G.C.P. INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution du contrat de la Réfection des locaux d'arts visuels, phase 1, au montant de 1 398 911,24 \$, toutes taxes ristournées. Le conseil d'administration délègue à la Direction des ressources matérielles la gestion d'une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.3 Octroi d'un contrat pour le remplacement des portes de hangars à l'ÉNA

Les portes de hangars de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) sont construites en un système de toiles à enroulement ultra-robuste (communément appelé toile de KEVLAR). Celles des hangars A-22 et A-22a, de même que celle du hangar D-30, ont dépassé leur fin de vie utile, alors que celle du hangar D-60 est près de la fin de vie utile.

Pour ce qui est du financement de ce projet, les sources sont multiples. D'abord, le coût de remplacement de la porte du hangar D-30 est assumé par la Direction de la formation continue et des services aux entreprises (DFCSAE) puisqu'elle se trouve dans un espace qui fut érigé par et pour la formation continue (en autofinancement). Pour les autres portes, il y a deux sources de financement : d'une part, de l'allocation normalisée de maintien des actifs immobiliers et, dans une moindre part, d'un montant résiduel de l'Entente bilatérale intégrée (EBI). En effet, dans la mesure où un montant résiduaire de l'aide financière de l'Entente bilatérale intégrée (EBI) était disponible, le Ministère a autorisé la réalisation d'un ultime projet dans la mesure où ce projet pouvait aider à réduire le niveau de vétusté d'une infrastructure et qu'il pouvait être entièrement réalisé avant le 30 juin 2024. Ainsi, le projet de remplacement des toiles de hangars a été identifié comme un projet pouvant répondre parfaitement à ces exigences.

24-CA-030 PROPOSITION

ATTENDU que les toiles des portes des hangars A-22, A-22a, D-30 et D-60 nécessitent d'être remplacées;

ATTENDU que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises assume le coût du remplacement de la toile du hangar D-30, construit en autofinancement;

ATTENDU que l'Entente bilatérale intégrée (EBI) du gouvernement fédéral a réservé un montant de 72 032 \$ pour l'ajout d'un projet qui vise à réduire la vétusté d'une infrastructure;

ATTENDU que le montant est prévu au budget révisé d'investissement 2023-2024 et au budget révisé de fonctionnement 2023-2024;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU l'article 17 de la Loi qui porte sur les modifications à un contrat;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public APL00014845;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Eric Trudeau, appuyé par M. Benoit Lecours, propose à l'assemblée de retenir l'offre de GRAND-MAISON ET FILS INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de Remplacement des portes de hangar à l'ÉNA pour un montant de 358 009,10 \$, toutes taxes ristournées. Le conseil d'administration délègue à la Direction des ressources matérielles la gestion d'une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.4 Dépassement de coûts pour le projet de laboratoires de sciences, phase 2

Lors de la rencontre du 6 septembre 2023, le conseil d'administration a octroyé un contrat de construction à *Senterre Entrepreneur général inc.* pour l'exécution du projet de Réaménagement des laboratoires de sciences, phase 2, au montant de 3 338 525 \$, toutes taxes ristournées (23-CA-76). La résolution incluait de plus une provision de 10% du montant du contrat pour couvrir les imprévus pouvant survenir en cours de travaux. Le montant maximal de cette provision est de 333 852 \$, toutes taxes ristournées.

En date du 13 mars 2024, les travaux sont bien amorcés, se réalisant dans un bâtiment occupé avec les contraintes que cela impose. Or, dès les travaux de démolition, certains imprévus ont été découverts : c'est le cas de deux drains pluviaux qui n'apparaisaient pas aux plans et qui se retrouvent maintenant en plein milieu des nouveaux laboratoires; et de l'instabilité de murs de blocs qui, une fois modifiés, doivent être complètement retirés et reconstruits. D'autres imprévus survenus depuis le début de ce chantier nous font craindre que le coût des changements du projet risque de dépasser la provision initiale. La Direction des ressources matérielles sollicite ainsi une provision supplémentaire de 10% afin de mener à bien la négociation des ordres de changements au contrat de l'entrepreneur au fur et à mesure du développement du projet afin de ne pas retarder la réalisation des travaux et de terminer le projet avec la même qualité qu'attendue.

24-CA-031 PROPOSITION

ATTENDU la résolution 23-CA-76, autorisant le contrat de construction pour le projet de l'aménagement des laboratoires de sciences, phase 2;

ATTENDU que la résolution comportait une provision de 10% du montant du contrat pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat;

ATTENDU que la provision initiale de 10% pour couvrir le coût des imprévus risque de ne pas être suffisante;

ATTENDU les exigences de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, dont l'article 17 qui porte sur les modifications à un contrat;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Janick Morin, propose à l'assemblée de déléguer à la Direction des ressources matérielles une provision supplémentaire de 10% du montant initial du contrat, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, afin de faire face aux coûts des imprévus qui sont survenus au cours des travaux et d'ici la fin du chantier, et demande au directeur général d'assurer un suivi du dossier auprès du conseil d'administration lors d'une prochaine assemblée du conseil.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉVISÉ 2023-2024

M. Patrick Monarque, président du comité d'audit et des finances, présente quelques éléments d'informations concernant la démarche de révision budgétaire. M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente la version révisée du budget de fonctionnement 2023-2024. Il commente et répond aux questions des membres.

Le comité d'audit et des finances a analysé la révision budgétaire lors de la rencontre du 20 mars 2024.

24-CA-032 PROPOSITION

ATTENDU le *Règlement relatif à la gestion financière du Cégep* (Règlement no 2);

ATTENDU le budget de fonctionnement 2023-2024 adopté au mois de juin 2023;

ATTENDU le processus de révision budgétaire réalisé par le Cégep et le budget révisé de fonctionnement présenté;

ATTENDU le déficit prévu de 253 860 \$;

ATTENDU que le déficit sera financé par le solde de fonds du Cégep;

ATTENDU la recommandation de la Direction des ressources financières et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Benoit Lecours, propose à l'assemblée d'adopter la version révisée du budget de fonctionnement 2023-2024.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. ADOPTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT RÉVISÉ 2023-2024

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente la version révisée du budget d'investissement 2023-2024. Plusieurs ajustements ont été effectués au budget adopté en juin 2023, notamment en raison de l'ajout et la confirmation de nouveaux projets d'immobilisation.

Le comité d'audit et des finances a analysé la révision budgétaire lors de la rencontre du 20 mars 2024.

24-CA-033 PROPOSITION

ATTENDU le *Règlement relatif à la gestion financière du Cégep* (Règlement no 2);

ATTENDU la nécessité de réviser le budget d'investissement, adopté par le conseil d'administration le 14 juin 2023;

ATTENDU que le budget est conforme aux attentes et respecte les règles du ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

ATTENDU la recommandation de la Direction des ressources financières et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

M. Jean-Luc Djigo, appuyé par M. Patrick Monarque, propose à l'assemblée d'adopter la version révisée du budget d'investissement 2023-2024.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. AVIS DE MOTION POUR DES AMENDEMENTS À APPORTER AU RÈGLEMENT RELATIF À LA NOMINATION OU LE RENOUELEMENT DE MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR DES ÉTUDES (RÈGLEMENT NO 5)

Mme Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale, présente les principales modifications législatives apportées au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadre des collèges d'enseignement général et professionnel* en mars 2023 et explique brièvement les amendements qui seront apportés au *Règlement relatif à la nomination ou le renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études* (règlement interne no 5 du Cégep).

Un avis de motion est donné aux membres du conseil d'administration qu'il sera proposé, lors de la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 avril 2024, d'amender le *Règlement relatif à la nomination ou le renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études* (Règlement no 5) du cégep Édouard-Montpetit. Le chapitre 3 « Renouvellement ou non-renouvellement du mandat » sera la partie qui sera modifiée davantage. Des modifications au niveau de la mise en page seront effectuées afin d'intégrer la nouvelle identité visuelle du Cégep et une attention sera aussi apportée à la rédaction épique du document.

La version actuelle du Règlement a été adoptée par le conseil d'administration le 8 octobre 2013. La version amendée du Règlement sera analysée par le comité de direction le 2 avril 2024, puis par le comité directeur le 8 avril 2024.

8. SUIVI CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, fait un suivi concernant la composition du conseil d'administration et dépose la *Liste des membres du conseil d'administration* en date du 28 février 2024 (document 8b).

9. INFORMATIONS

9.1 LA VIE AU CÉGEP

Un document est déposé pour présenter les nouvelles du Cégep du 14 février au 12 mars 2024. M. Sylvain Lambert, directeur générale, souligne le montant record amassé lors de la Soirée Vins de prestige organisée par la Fondation du Cégep et de l'ÉNA. Il souligne également les diverses initiatives du Printemps de la culture, qui démontrent l'engagement des professeures et professeurs du Cégep. Enfin, il informe les membres du conseil d'administration que la campagne de promotion pour l'Aérosalon 2024 sera lancée 6 semaines avant l'événement.

9.2 NOMBRE DE DEMANDES D'ADMISSION AU PREMIER TOUR POUR LA SESSION D'AUTOMNE 2024





Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, dépose et commente le document portant sur le nombre de demandes d'admission au premier tour pour la session d'automne 2024. Elle présente les faits saillants et souligne la hausse de 13% pour le campus de Longueuil et de 38% pour l'ÉNA.

10. CORRESPONDANCE

Le 8 mars 2024, M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration, a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Pascale Déry, confirmant une subvention de 1 409 676 \$ afin de contribuer au financement du loyer prévu aux ententes de location temporaire numéros 6 et 7 conclues avec l'organisme à but non lucratif Développement Aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASH-L) pour les besoins immobiliers de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA).

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés :

-  Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 6 février 2024;
-  Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 6 février 2024;
-  Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité d'audit et des finances du 8 novembre 2023;
-  Tableau de suivi des acquisitions et projets autorisés par les instances.

12. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration est prévue le mercredi 24 avril 2024, à 18 h 30, au local B-105 du campus de Longueuil. Un souper de reconnaissance des membres sortants du conseil d'administration est prévu de 17 h 30 à 18 h 30.

13. SUIVI DES PROJETS MAJEURS

13.1 HUIS CLOS – PROJET DU PAVILLON DE LA SANTÉ ET DE L'INNOVATION

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet du Pavillon de la santé et de l'innovation.

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, résume les enjeux liés au financement de l'acquisition des équipements pour le projet du Pavillon de la santé. Le comité d'audit et des finances a analysé cette proposition lors de la rencontre du 20 mars 2024.

24-CA-034 PROPOSITION

ATTENDU les démarches en cours en vue de réaliser le projet du Pavillon de la santé et de l'innovation du Cégep;

ATTENDU la nécessité d'une contribution financière du Cégep qui permettra d'assurer la mise en œuvre du projet;

ATTENDU que la contribution serait la prise en charge du coût des équipements, évalué à 14 016 780 \$ selon le dossier d'affaires;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

M. Eric Trudeau, appuyé par Mme Marie-Ève Baron, propose d'autoriser la prise en charge par le cégep Édouard-Montpetit des coûts relatifs à l'acquisition des équipements (MAO) du projet du Pavillon de la santé et de l'innovation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.


13.2 HUIS CLOS – PROJET D'AÉROCAMPUS

Ce point est traité à huis clos.

M. Pascal Désilets, directeur de l'ÉNA, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet de développement de l'aérocampus à l'ÉNA. Il répond aux questions des membres.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il unanimement résolu de lever la séance à 20 h 52.



Jean-Paul Gagné

Président du conseil d'administration



Marie-Pier Lépine

Secrétaire d'assemblée